

**PROGRAMME DE VEILLE 2018 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 26 CONCERNANT TECHNIPFMC**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.*

✂

**TECHNIPFMC PLC**

**DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 1<sup>er</sup> MAI 2019 à LONDRES**

**RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

TechnipFMC, issue de la fusion en 2017 de la société française Technip avec l'américain, société de droit anglais cotée aux Etats-Unis ne propose pas à ses actionnaires de votes contraignants sur la rémunération des dirigeants, mais uniquement des votes consultatifs.

Les actionnaires sont sollicités à la **résolution 3** pour voter sur le « 2018 Say-on-pay for Named Executive Officers ».

Ce vote sur la rémunération des NEOs (Named Executive Officers) correspond à l'application du droit américain qui demande aux sociétés concernées de désigner chaque année les dirigeants entrant dans la catégorie des NEOs (Chief Executive Officer, Chief Financial Officer et 3 autres personnes ayant des fonctions exécutives et bénéficiant de rémunérations parmi les plus élevées de la société).

La liste des NEOs pour 2018 n'inclut pas l'Executive Chairman Thierry Pilenko.

En toute hypothèse nous ne pouvons que regretter que le vote des actionnaires sur des say on pay ne soit que consultatif.

- RESOLUTION 5 : Avis consultatif sur le rapport sur les rémunérations

### Analyse

Le rapport sur les rémunérations soumis aux actionnaires porte sur les éléments de rémunération de Douglas Pferdehirt, Chief executive officer et de Thierry Pilenko, Executive chairman.

S'agissant de l'Executive chairman, celui-ci conserve les actions gratuites et les options octroyées au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG. Par ailleurs les indemnités liées au départ s'inscrivent dans un contexte de lourdes pertes.

### Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites*

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4-5

*« L'échec ne doit pas être payant » : il ne peut y avoir à la fois une rémunération élevée qui intègre une prime de risque et une forte indemnité si le risque est avéré.*

*Outre la soumission à des conditions de performance exigée par la loi, l'AFG demande que le montant des éventuelles indemnités de départ de toute nature des mandataires sociaux dirigeants soit proportionnel à leur durée de présence, à leur rémunération et à la valorisation intrinsèque de la société durant le mandat de l'intéressé.*

GOUVERNANCE
-------------

## **1. Composition du conseil de TECHNIPFMC PLC**

Le conseil d'administration de TECHNIPFMC PLC comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 58,3% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse d'acceptation des résolutions correspondantes).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Douglas Pferdehirt	PDG	Non-libre d'intérêts	n.c	M	55	US	7	2020	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal Colombani	<b>Administrateur référent.</b>	Libre d'intérêts	n.c	M	73	FR	12	2020	0	2		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Arnaud Caudoux	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	n.c	M	48	FR	2	2020	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Ange Debon	Relation d'affaires	Non-libre d'intérêts	n.c	F	53	FR	9	2020	1	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Claire Farley	Relation d'affaires	Non-libre d'intérêts	n.c	F	60	US	10	2020	0	3			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Didier Houssin		Libre d'intérêts	n.c	M	62	FR	3	2020	0	1		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	John O'Leary		Libre d'intérêts	n.c	M	63	IE	12	2020	0	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	James Ringler	Durée du mandat Relation d'affaires	Non-libre d'intérêts	n.c	M	73	US	18	2020	0	5			P
<input checked="" type="checkbox"/>	Eleazar de Carvalho Filho		Libre d'intérêts	n.c	M	61	BR	9	2020	0	5	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Peter Mellbye		Libre d'intérêts	n.c	M	69	NO	6	2020	0	1		P	
<input checked="" type="checkbox"/>	Kay Priestly		Libre d'intérêts	n.c	F	63	US	2	2020	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Joseph Rinaldi		Libre d'intérêts	n.c	M	61	IT	10	2020	0	1	M		M

## 2- Spécificités

La société n'étant pas soumise au droit français :

- les conventions réglementées ne sont pas soumises au vote des actionnaires,
- le conseil ne comprend que 25% de femmes,
- l'ordre du jour de l'assemblée générale n'est pas publié au BALO,
- les votes d'abstention ne sont pas comptabilisés comme des votes négatifs,
- la politique de rémunération n'est soumise au vote que tous les 3 ans,
- le vote concernant la résolution d'approbation des rémunérations ex post est seulement consultatif et non pas liant.

- Les taux de présence aux réunions du conseil ne sont pas précisés.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET